

Objet : Demande de référé-liberté pour refus d'attribution d'un(e) AESH individuel(le) pour [Nom de l'enfant], élève en ULIS à [nom de l'école]

À l'attention de Monsieur/Madame le Président du Tribunal Administratif de [ville],

Je, soussigné(e), [Nom, Prénom], [adresse complète], agissant en qualité de [père/mère/tuteur légal] de [Nom de l'enfant], né(e) le [date de naissance] et actuellement élève en ULIS à [nom de l'école], sollicite respectueusement l'intervention du tribunal dans le cadre d'un référé-liberté.

Exposé des faits :

Mon enfant, [Nom de l'enfant], est inscrit(e) en classe ULIS à [nom de l'école] depuis [date de l'inscription]. Compte tenu de ses besoins spécifiques dus à [nom du handicap ou des troubles], il/elle a besoin d'un accompagnement individualisé pour assurer son inclusion scolaire et lui permettre de suivre une scolarité dans des conditions adaptées à son handicap. Ces besoins ont été identifiés et formalisés dans un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) validé par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en date du [date du PPS].

Cependant, malgré les conclusions du PPS, et les recommandations explicites de la MDPH, une notification pour l'attribution d'un(e) AESH individuel(le) n'a toujours pas été mise en œuvre. Cette absence de mise en place compromet gravement la scolarisation de mon enfant dans des conditions dignes et adaptées, et viole ainsi son droit fondamental à l'éducation garanti par les articles L. 111-1 et L. 112-1 du Code de l'éducation.

En effet, sans un accompagnement individualisé, mon enfant est privé(e) de la possibilité d'accéder aux apprentissages scolaires, de participer aux activités de la classe, et de bénéficier de l'inclusion scolaire à laquelle il/elle a droit. De plus, cette situation entraîne une dégradation notable de son bien-être et de sa santé, tant physique que psychologique, en raison de la frustration et de la fatigue accumulées.

Atteinte à une liberté fondamentale :

Le refus ou le retard dans la mise en place de cet accompagnement porte une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale, à savoir le droit à l'éducation de mon enfant, tel que reconnu par la Constitution française et les engagements internationaux pris par la France, notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Demande :

Au vu de l'urgence de la situation, je demande au juge des référés de bien vouloir :

1. Constater l'atteinte grave et manifestement illégale au droit fondamental de mon enfant à l'éducation en raison du refus de l'attribution d'un(e) AESH individuel(le).
2. Enjoindre à [nom de l'autorité compétente, ex. Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)] de procéder à la mise en place immédiate d'un(e) AESH individuel(le) pour mon enfant, conformément aux conclusions du PPS.
3. Condamner [l'autorité compétente] à verser une astreinte de [montant] euros par jour de retard en cas de non-exécution de la décision.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les pièces justificatives suivantes :

- Copie du PPS de [Nom de l'enfant] ;
- Courriers échangés avec [l'autorité compétente] concernant l'accompagnement AESH ;
- Notification de la MDPH ;
- Attestations médicales, le cas échéant.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou convocation, et vous prie de croire, Monsieur/Madame le Président, à l'expression de ma respectueuse considération.

Fait à [ville], le [date]

[Signature]

[Nom, Prénom]

Ce modèle peut être adapté en fonction des spécificités de votre situation. Il est recommandé de joindre des documents médicaux, le PPS, et toute correspondance avec l'école ou l'administration pour appuyer votre demande.